



Nouveaux organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2021-6599
Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles (B3.11)
Produit : Fongicide A21461
Numéro d'homologation : 33022
Principe actif (p.a.) : Pydiflumétofène (75 g/L), azoxystrobine (125 g/L), propiconazole (100 g/L)
Numéro de document de l'ARLA : 3358348

Contexte

Le fongicide A21461, homologué pour la première fois en mai 2018, est un fongicide à large spectre qui contient 75 g/L de pydiflumétofène, 125 g/L d'azoxystrobine et 100 g/L de propiconazole. Il est homologué pour l'utilisation sur différentes cultures au champ, notamment le maïs, pour supprimer ou réprimer certaines maladies foliaires lorsque le produit est appliqué à une dose de principe actif total entre 225 et 375 g p.a./ha. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande visait à ajouter une allégation de répression de la tache goudronneuse sur le maïs lorsque le fongicide A21461 est appliqué à une dose de 1,0 L de produit/ha (300 g p.a./ha) jusqu'à deux fois par année avec un intervalle de 14 jours entre les applications au moyen d'équipement d'application terrestre ou aérien.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est exigée puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Trois essais en champ valides ont été examinés pour appuyer une allégation de répression de la tache goudronneuse sur le maïs pour le fongicide A21461. En moyenne, lorsque le fongicide A21461 est appliqué entre le stade avancé de croissance végétative et le stade précoce de reproduction, les essais ont démontré que la gravité de la tache goudronneuse était réprimée sur le maïs par rapport aux témoins non traités. La tache goudronneuse est une nouvelle maladie du maïs qui s'est établie aux États-Unis et qui s'est récemment répandue au Canada. L'homologation du fongicide A21461 pour réprimer la tache goudronneuse fournira aux producteurs de maïs un outil supplémentaire pour lutter contre cette nouvelle maladie au Canada.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements sont suffisants pour appuyer une allégation de répression de la tache goudronneuse sur le maïs lorsque le fongicide A21461 est appliqué à une dose de 1 L de produit/ha (300 g p.a./ha) jusqu'à deux fois par an, avec un intervalle de 14 jours entre les applications au moyen d'équipement d'application terrestre ou aérien.

Références

N° de l'ARLA	Référence
3302529	2021, DACO 10 VALUE SUMMARY: Efficacy for Control of Tar Spot (Phyllachora maydis) in Corn with A21461 Fungicide, DACO: 10.1
3302531	2020, Sales Support: Miravis Neo, Trivapro - Evaluation of fungicides on tar spot in corn, DACO: 10.2.3.3
3302532	2020, SALES SUPPORT: Aproach, Aproach Prima, Miravis Neo, Tilt - Evaluation of foliar fungicides on tar spot and yield in corn - Monmouth, DACO: 10.2.3.3
3302534	2021, Fungicide - Sales Support - 2021 US, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9